

L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET POLE EMPLOI COOPERENT POUR FACILITER LE RETOUR A L'EMPLOI DES PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE

En déclinant au niveau régional la convention cadre nationale signée le 9 avril 2020, Thierry Alves, directeur interrégional des services pénitentiaires de Marseille et Thierry Lemerle, directeur de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ont renouvelé le partenariat entre les deux institutions le 15 septembre à Marseille.

Le but : renforcer les actions communes pour favoriser l'insertion professionnelle des publics sous main de justice et ainsi prévenir la récidive.

UN BILAN POSITIF POUR LA PERIODE 2017/2019 AVEC LA MISE EN PLACE D' ACTIONS INNOVANTES

Pendant cette période, les deux partenaires ont mené un travail fondé sur le renforcement de leur coopération. Parmi les enjeux de la précédente convention, une meilleure coordination des différents partenaires de l'insertion et une meilleure articulation du « dedans/dehors » étaient visées.

Cette ambition a permis notamment la mise en place d'un restaurant éphémère au cours de l'année 2019 au sein de la Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS) du centre pénitentiaire de Marseille. Cette action a permis à une dizaine de personnes détenues de valider tout ou partie d'un titre professionnel en cuisine.

La tenue d'une session LAB en novembre 2019 a également permis d'acter des formations prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

2020 / 2022 : RENFORCER L'EMPLOYABILITE DES PERSONNES DETENUES

Pour cette période, et en lien avec les orientations de la loi de programmation pour la Justice du 23 mars 2019 visant le développement des aménagements de peine et des dispositifs de préparation à la sortie, le travail entrepris pour créer des passerelles entre le dedans / dehors va perdurer en mettant en place davantage de rencontres entre le monde de l'entreprise et les personnes détenues (immersion, visite, forums, etc.) et en permettant une meilleure connaissance des agences Pôle emploi et des différents dispositifs d'accompagnement comme l'accompagnement global qui permet de travailler simultanément les problématiques privées et professionnelles.

Le renforcement de la coopération sur les champs de l'orientation et de la formation professionnelle se fera en liaison avec les besoins du marché du travail : mobilisation de CléA, Valoriser son Image Professionnelle, de Prépa compétences mais aussi de l'ensemble des formations mobilisables dans le cadre du pacte régional dans les compétences.

Les projets pour 2020 :

- Une action "Prépa apprentissage" en boulangerie à la maison d'arrêt de Draguignan avec les Compagnons du devoir et en lien avec le groupe Marie Blachère.
- Une action "Echappées belles" : projet de découverte de branches professionnelles et de territoires, ainsi que partage autour des savoirs faire.

CONTACT :

Pôle emploi
Lylià Abbes
04 91 16 88 75 – 06 10 64 12 37
lylia.abbes@pole-emploi.fr

Administration pénitentiaire
Séverine Chardin
04 9140 86 08 – 07 77 16 34 64
severine.chardin@justice.fr

i

Les conseillers Pôle emploi justice

12 conseillers Pôle emploi justice sont présents dans chaque établissement pénitentiaire de la région, ils travaillent en étroite collaboration avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Ce sont des conseillers très expérimentés en capacité d'avoir une vision globale du marché du travail et de ses besoins, des entreprises prêtes à accueillir un détenu et investies dans l'insertion professionnelle, de la formation et des prestations mobilisables auprès des détenus. Ils connaissent parfaitement les dispositifs à mettre en place en faveur des personnes sous main de justice, des entreprises qui les accueilleront et des organismes de formation.

Ils sont familiers du fonctionnement de l'administration pénitentiaire au travers de leur expérience et de leur coopération avec elle.

L'administration pénitentiaire en PACA

Ce sont 13 établissements pénitentiaires et 5 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) situés au niveau des départements.

Au 1er septembre 2020, 6 310 personnes détenues sont écrouées en PACA, 19.9 % sont en aménagement de peine ou en libération sous écrou.

Les SPIP sont en charge du suivi de l'exécution de la peine dans et en dehors des murs, où sont pris en charge 14 643 personnes au 1er septembre 2020

CONTACT :

Pôle emploi
Lyliabbes
04 91 16 88 75 – 06 10 64 12 37
lyliabbes@pole-emploi.fr

Administration pénitentiaire
Séverine Chardin
04 91 40 86 08 – 07 77 16 34 64
severine.chardin@justice.fr